

PROTOCOLE ENFANT ALLERGIQUE AVEC PANIER REPAS

1 / RAPPEL REGLEMENTATION : Circulaire N°2001-118 du 25 juin 2001

1 / UNICITÉ

Un responsable unique : la famille

Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas ;
- le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

***Une prestation unique**

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc.)

***Un contenant unique**

L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique, susceptible de supporter un réchauffage au four à micro-ondes le cas échéant.

2 / IDENTIFICATION

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage ;
- tous les boîtages et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage.

3 / RÉFRIGÉRATION

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;

- au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à +10°C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques, ou autre source de froid).

4 / STOCKAGE

Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, une prise de température sera réalisée et validée en présence des parents et notée sur « *Feuille de suivi température PAI* »

Attention de bien nettoyer et désinfecter le thermomètre avant et après utilisation

L'ensemble de la prestation sera placé sous le régime du froid (chambre froide, réfrigérateur produits finis dans les locaux de la restauration scolaire, ou autre réfrigérateur). Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé.

5 / CONSOMMATION

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifiée dans le PAI. (fourniture ou non des couverts, consommation du pain)

- Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant, mis en œuvre exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant :

* nettoyage rapide de l'intérieur de l'appareil (*Cette phase est d'autant plus importante que le four est susceptible de servir à d'autres convives*)

* la boîte contenant le plat à réchauffer est couverte et placée dans le four (sans transvasement) et recouverte par une cloche plastique protectrice (ustensile à usage exclusif de l'enfant et placé dans le contenant unique). Une prise de température en fin de remise en température sera réalisé et notée sur « *Feuille de suivi température PAI* ».

Attention de bien nettoyer et désinfecter le thermomètre avant et après utilisation

NB : Quand le système d'operculation le permet (couvercle ou film plastique adapté, etc.), la boîte est réchauffée sans être ouverte.

L'endroit où l'enfant consommera le repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

6 / RETOUR

Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas. L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.